

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 15 MAI 2019

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 15 mai 2019*

Aujourd'hui, à deux heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 1      Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales

n° 24     Loi n° 2 sur les crédits, 2019-2020

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.